orientation
.ch

Confectionneur AFP
Confectionneuse AFP

Art, artisanat | Textiles

En tant que confectionneuse ou confectionneur, tu réalises des vêtements simples pour dames ou pour hommes, des habits de travail fonctionnels et des couvre-chefs, selon les instructions. Tu renforces et assembles des pièces de vêtements avec une machine à coudre ou à la main. Tu termines des chapeaux ou des casquettes déjà coupées et leur donnes la forme souhaitée en les cousant.

Tâches

Organisation du poste de travail

- Identifier les matières textiles et connaître leurs propriétés, comme leur élasticité, leur résistance ou leur pouvoir absorbant
- Différencier les pièces qui constituent un vêtement simple pour dames ou pour hommes
- Utiliser les machines à coudre universelle, piqueuses ou surfileuse
- Sélectionner l'épaisseur et la matière du fil, le type d'aiguille, ainsi que le pied de biche et régler le point en fonction du tissu et de la couture souhaitée
- Préparer l'installation de repassage, régler la température et la pression, selon les instructions des responsables

---

Assemblage de pièces de vêtements

- Coller à chaud à l'aide d'un fer à repasser (thermocoller) les pièces de vêtements déjà coupées, les renforcer avec des entoilages et les assembler
- Coudre à la main ou à la machine différentes partie de vêtement selon le type de tissu
- Ajouter les pièces complémentaires comme des poches, des fermetures à glissière, ou des ceintures, en respectant les instructions
- Repasser, entre chaque étape de travail, les coutures, bords, ourlets ou les plis
- Évaluer la qualité du travail et contrôler les coutures, la symétrie, les points et l'aspect général du vêtement

---

Sécurité au travail

- Respecter les consignes de sécurité au travail et de protection de la santé, éviter les éventuels risques et appliquer les mesures de protection et de prévention

- Trier, recycler et éliminer les déchets selon les directives de l'entreprise et conformément aux normes environnementales en vigueur

Environnement de travail

En tant que confectionneuse ou confectionneur, tu travailles dans des ateliers de l'industrie de l'habillement. Tu travailles principalement à la machine à coudre ou à des postes de repassage, à l'intérieur, dans de petits groupes, en suivant les instructions des responsables. Tes horaires sont réguliers, mais le rythme peut varier en fonction des mandats et des délais fixés. L'atmosphère est souvent chaude et humide dans l'atelier, mais les lieux sont bien éclairés.

La plupart des postes de travail se trouvent dans des ateliers industriels de confection ou dans la création artisanale.

Qualités requises et intérêts

Qualités requises

- Habileté manuelle
- Sens esthétique
- Précision et minutie
- Esprit méthodique
- Persévérance
- Capacité de représentation spatiale
- Aptitude à travailler en équipe

Intérêts

- Travailler le tissu, le cuir, le papier
- Dessiner, décorer, créer
- Travailler avec précision
- Travailler avec ses mains

Formation

Cette formation s'acquiert par un apprentissage en entreprise ou en école à plein temps.

Entreprise	École	Cours interentreprises
Formation pratique 4 jours par semaine dans un atelier de confection	Formation théorique 1 jour par semaine dans les écoles professionnelles cantonales	16 jours sur 2 ans dans les écoles professionnelles cantonales

École à plein temps

Théorie et pratique à Sierre (enseignement bilingue) Pour plus de détails, consulter orientation.ch/ecoles

Toutes les écoles
https://orientation.ch/fr/recherche/formations?profession=57211&language=5241

Durée

2 ans

Conditions d'admission

- Scolarité obligatoire achevée
- Certaines entreprises recourent à un examen d'admission

Titre obtenu

Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de confectionneuse ou confectionneur

Formations continues

Apprentissage complémentaire

En tant que confectionneuse ou confectionneur, tu peux envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de **créateur-trice de vêtements** (https://orientation.ch/fr/formations/ecole-de-couture-valais/createur-trice-de-vetements-cfc). Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure, par exemple un brevet fédéral.

Professions voisines

Profession
Agent-e en produits textiles AFP

https://orientation.ch/fr/professions/agent-e-en-produits-textiles-afp

Autre information

Numéro Swissdoc

0.320.31.0

Liens utiles

Communauté d'intérêts pour la formation professionnelle des créatrice/créateur de vêtements (CIFC) (https://ibbg.ch/fr)

Association Vêtements Suisse (https://www.swissmode.org)

École de couture du Valais (https://www.couture-vs.ch/)

Bases legales (https://www.becc.admin.ch/becc/public/bvz/beruf/show/27122?lang=fr)